

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Le 7 avril 2016, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Claude GERNIGON, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés :

Conseillers absents : Denis GENOUD, Nicolas GUINAND

1/ Approbation PV CM du 31 mars 2016

Le PV du Conseil du 31 mars n'ayant pu être transmis à temps, Monsieur le Maire propose de faire valider le Conseil du 31 mars et de ce jour lors du prochain Conseil de mai. Le Conseil accepte la proposition de monsieur le Maire

BATIMENT

2/ travaux : destination du local ex-auberge

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'auberge municipale est annulé et qu'il convient de décider du devenir du local affecté à la commune. Il rappelle également que le conseil lors de ses précédentes réunions avait décidé de l'affectation de ce local en logements dont un qui pourrait être affecté en micro crèche. Madame DE NEVE intervient pour préciser que le projet de micro crèche nécessite le respect de plusieurs prescriptions en particulier concernant les dimensions du logement d'accueil. En l'espèce il s'agirait d'obtenir un espace de 100m². Le local dévolu à la commune faisant 150m² le conseil s'accorde sur une orientation comprenant un logement de 100m² utilisable pour une micro crèche ainsi qu'un logement de 50m² adapté aux normes PMR.

Le Conseil charge monsieur le Maire de prendre contact avec Haute-Savoie Habitat pour vérifier la conformité d'un tel projet.

SIVU BEAUPRE

3/ élection de nouveaux représentants auprès du SIVU BEAUPRE

Monsieur le Maire informe le conseil, de sa démission de sa fonction de représentant suppléant auprès du SIVU BEAUPRE. Par ailleurs il informe le Conseil que Monsieur Denis GENOUD à également décidé de démissionner de sa fonction de représentant titulaire auprès du SIVU. Ces deux démissions impliquent que le Conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux représentants auprès du SIVU BEAUPRE.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées pour devenir représentant titulaire auprès du SIVU à se manifester. Madame ROULLET, 2ème adjointe souhaite se porter candidate. Aucune autre candidature n'est exprimée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour l'élection de madame Dominique ROULLET à la fonction de représentant titulaire auprès du SIVU Beaupré.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Roullet est élue représentante titulaire auprès du SIVU BEAUPRE.

Monsieur le Maire invite maintenant les personnes intéressées pour devenir représentant suppléant auprès du SIVU à se manifester. Monsieur VULLIET, 4ème adjoint, souhaite se porter candidat. Aucune autre candidature n'est exprimée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour l'élection de monsieur François VULLIET, à la fonction de représentant suppléant auprès du SIVU BEAUPRE.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur VULLIET est élu représentant suppléant auprès du SIVU BEAUPRE.

SERVICE TECHNIQUE

4/ Charte nature en ville

Monsieur VULLIET informe le Conseil que la Communauté de Communes du Genevois a décidé de mettre en place une charte appelée « Nature en ville ». Cette initiative vise à promouvoir sur l'ensemble du territoire les bonnes pratiques concernant plus particulièrement les services techniques. Monsieur VULLIET explique qu'il existe trois niveaux d'engagement de plus en plus exigeant. Monsieur GERNIGON intervient alors pour expliquer que les services techniques municipaux répondent quasiment déjà au niveau 1, et pour plus de la moitié des critères au niveau 2.

Monsieur VULLIET signale que la Commune doit se prononcer par délibération sur un niveau à atteindre comme objectif ainsi qu'un délai pour satisfaire à ces exigences.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération lors du prochain Conseil Municipal de Mai, entre temps monsieur GERNIGON sera chargé de consulter les services techniques pour déterminer avec eux ce qui peut être mis en place et dans quel délai pour satisfaire à la Charte.

Le Conseil Municipal approuve ce choix et la décision est reportée au conseil de mai.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Ce point est reporté.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Ce point est reporté.

DIVERS

Madame BOYMOND interpelle le Conseil sur le devenir du bâtiment de l'ancienne école du Petit-Châble. Actuellement le Bâtiment sert de régulièrement aux activités d'accueil des enfants notamment le vendredi. Madame BOYMOND interpelle le Conseil sur le fait que le Bâtiment pourrait être d'avantage utilisé par l'école. Monsieur le Maire intervient pour rappeler que le Bâtiment se trouve à bonne distance du SIVU Beaupré et interroge sur la pertinence de faire circuler les enfants des communes de Presilly et Beaumont alors même que la Route du Petit-Châble n'est actuellement pas équipé pour la circulation pédestre d'un grand nombre d'enfant.

Monsieur le Maire propose de réfléchir avec l'équipe municipale ainsi qu'avec les représentant auprès du SIVU Beaupré et de revenir ultérieurement devant le Conseil Municipale pour proposer un devenir à ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Nicolas DUPERRET